

Sujet : [mise à jour] La nouvelle carte vitale
Date : Sun, 16 Aug 2015 05:31:17 +0000
De : Carte Vitale <no-reply@e.udemymail.com>
Répondre à : vitale@ameli-direction.com
Pour : xx.yy@orange.fr

Bonjour, XX YY

Ameli, a enfin dévoilé sa nouvelle carte vitale V4. La nouvelle carte vitale bénéficie des dernières avancées technologiques en matière de sécurité, Fiable, pratique et sûre, votre carte Vitale est à présenter à tous les professionnels de santé. Plus de feuille de soins à envoyer, plus de vignette à coller, elle vous garantit le remboursement de vos soins sous 24 h.

- Comment obtenir une nouvelle carte Vitale V4 ?

C'est très simple à réaliser et cela ne vous prendra qu'une minute. Préparez et scannez dès à présent les documents ci-dessous :

- 2 pièces d'identité différentes, à votre nom et en cours de validité

(passeport, carte identité recto verso, carte de séjour recto verso, permis de conduire)

- un justificatif de domicile récent

(facture téléphone / électricité / gaz ou attestation hébergement)

- 1 document d'identification bancaire (RIB)

(demandé uniquement comme complément d'identification, Pour plus de rapidité et de sécurité, Ameli vous rembourse partout en

France par virement bancaire directement sur votre compte.)

Vous pouvez nous faire parvenir ces documents par courrier électronique à l'adresse suivante : vitale@ameli-direction.com

Nous attirons également votre attention sur le fait que les documents que vous nous enverrez devront être clairs et lisibles.

Vous recevrez votre nouvelle carte Vitale V4 sous une semaine.

Nous vous remercions de votre confiance.

Cordialement,